

DEMANDE D'AGREMENT DE LABORATOIRES POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

PERSONNES MORALES

Pour toute question concernant ce formulaire, prenez contact avec Bruxelles Environnement au 02/775 75 01 les jours ouvrables de 8h à 17h ou par courriel (labopol@environnement.brussels)

Informations pratiques :

Base légale : Article 71 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et article 6 de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 1994 relatif aux conditions générales et à la procédure d'agrément de laboratoires pour la région de Bruxelles-Capitale.

A ENVOYER PAR LETTRE RECOMMANDEE A :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
DIVISION INSPECTORAT ET SOLS POLLUES
AVENUE DU PORT 36C/3000
1000 BRUXELLES

1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Données relatives à la personne physique signataire de la demande

Nom		Prénom	
Téléphone		Courriel	
Qualité			

Données relatives à la personne morale

Forme juridique	
Dénomination ou raison sociale	
Adresse du siège social	
Numéro d'entreprise (TVA)	



2. PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU PRESENT FORMULAIRE :

<input type="checkbox"/>	le statut juridique de la personne morale exploitant le laboratoire pour lequel l'agrément est demandé
<input type="checkbox"/>	le siège social du laboratoire
<input type="checkbox"/>	la qualité du signataire de la demande
<input type="checkbox"/>	une copie de la publication des statuts de la société exploitant le laboratoire et du dernier acte de nomination des administrateurs, ou une copie certifiée conforme de la demande de publication des statuts
<input type="checkbox"/>	la liste nominative des administrateurs, gérants ou personnes pouvant engager la société pour laquelle la demande d'agrément est introduite
<input type="checkbox"/>	une note décrivant pour chacun d'eux les compétences, diplômes et expérience(s) professionnelle(s)
<input type="checkbox"/>	les moyens techniques dont le laboratoire dispose
<input type="checkbox"/>	une copie du dossier d'accréditation (dans le cas où le laboratoire est en cours d'accréditation)
<input type="checkbox"/>	une copie de la décision d'accréditation mentionnant sa durée de validité et le(s) domaine(s) pour lesquels elle est accordée (dans le cas où le laboratoire est accrédité)
<input type="checkbox"/>	l'agrément éventuellement octroyé par les autorités compétentes d'une autre région ou à l'étranger
<input type="checkbox"/>	la preuve du versement du droit de dossier de 250 EUR, au compte n° IBAN BE07 0912 3109 6566 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, rue Royale 2 à 1000 Bruxelles, accompagnée de la mention "Agrément Laboratoire"

